



Préavis au Conseil communal

Réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst intitulée « Pour un plan climat à Épalinges » - Demande d'un crédit d'études pour l'élaboration d'un plan de transition écologique et sociale

Energie, Durabilité, Biodiversité, Environnement

M. le Municipal Maurice Mischler

Préavis n° 09/2024

Préavis adopté par la Municipalité, le 04.12.2023



Table des matières

1	Objet du préavis.....	2
2	Résumé	2
3	Préambule.....	3
4	Contexte	4
4.1	Les scénarios du réchauffement climatique	4
4.2	Politiques climatiques.....	6
4.3	Contexte local.....	6
5	Descriptif.....	7
5.1	Structure du futur Plan climat.....	7
5.2	Etapes clés de l'élaboration du Plan climat	9
5.3	Transversalité de la démarche	10
5.4	Concertation - participation	12
5.5	Communication	15
6	Planning général	15
7	Aspects financiers	16
7.1	Coûts.....	16
7.2	Subsides	16
8	Aspects du développement durable	17
9	Conclusion.....	17

1 Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité répond à la motion de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst « Pour un plan climat à Épalinges » et soumet au Conseil communal la démarche ainsi qu'une demande de crédit d'études pour l'élaboration d'un plan communal de transition écologique et sociale. Quels moyens se donner pour s'adapter aux effets des changements climatiques sur notre territoire, pour atteindre la neutralité carbone en 2050 dans le respect des limites planétaires et des besoins humains fondamentaux ? Ce plan, à l'approche transversale, permettra d'y répondre, de renforcer et accélérer les différentes politiques sectorielles déjà engagées depuis plusieurs années (mobilité, énergie, durabilité, environnement, biodiversité), et de soutenir et valoriser les initiatives de la population qui s'engage chaque jour.

2 Résumé

Avec la trajectoire mondiale actuelle, la Suisse se dirige vers une élévation des températures moyennes de 5 à 6 degrés à la fin du siècle, et par conséquent une augmentation des journées tropicales en été, des vagues de chaleur, des vagues de froid et des fortes précipitations en hiver. Avec des mesures significatives de protection du climat, conformément à l'objectif de deux degrés fixé à Paris, environ la moitié des changements climatiques possibles pourraient être évités en Suisse d'ici le milieu du 21e siècle. Si la prise en compte des enjeux climatiques doit être renforcée au niveau communal grâce à la mise en œuvre d'une stratégie ad hoc, il est important de relever que cela fait déjà de nombreuses années que la Commune d'Épalinges s'engage concrètement pour la protection du climat au travers de différentes stratégies bien en place.



En réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Marisa Dürst et dans l'intérêt de la population palinzarde et de son territoire, la Municipalité déclare l'urgence climatique dans le présent préavis, emboitant le pas du Canton de Vaud et de nombreuses villes suisses. Afin de renforcer l'action publique en matière de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation aux conséquences inévitables de ces dérèglements à l'échelle de son territoire, la Commune d'Épalinges souhaite se doter d'un « Plan climat communal » et plus largement d'un « Plan de transition écologique et sociale » sous le prisme des limites planétaires et des besoins humains fondamentaux. Abordant tant les enjeux d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre) que d'adaptation (renforcement de la résilience du territoire, des actrices et acteurs qui y vivent et des activités qui s'y déploient), cette stratégie climatique s'appuiera sur un état des lieux de la situation initiale pour fixer des objectifs ambitieux et réalistes et pour définir les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs climatiques.

Pour répondre à ces défis et construire une ville durable, inclusive, solidaire et prospère, une diversité de points de vue est indispensable pour éclairer les décisions à prendre. La Municipalité souhaite par conséquent travailler avec une approche participative permettant l'implication de différent-e-s actrices et acteurs du territoire dans la définition d'un programme d'action climatique. Ce processus de co-construction du Plan de transition écologique et sociale doit permettre notamment de fédérer les parties prenantes internes (personnel communal, Municipalité, Conseil communal) et externes (population) autour du projet, de faire participer à la prise de décision par la délibération et la production d'un avis les actrices et acteurs du territoire et de favoriser une large adhésion de la population aux objectifs de la stratégie climatique communale.

3 Préambule

Le 16 février 2021, Mme la Conseillère communale Marisa Dürst déposait une motion demandant à la Municipalité de réaliser un plan climat pour notre commune.

La teneur de la motion est rappelée ci-dessous. Elle a été prise en considération par le Conseil communal le 4 mai 2021 et transmise à la Municipalité.

Pour un plan climat à Épalinges

« Monsieur le Président, Chers collègues,

Le réchauffement climatique est un fait avéré et les activités humaines en sont la cause principale. En moyenne, l'atmosphère terrestre a augmenté de 1°C, celle de la Suisse, d'environ 2°C depuis la fin 19^{ème} siècle. Parmi les conséquences les plus importantes du réchauffement de l'atmosphère et des océans, on dénombre des événements climatiques exceptionnels, la diminution de la couverture glaciaire, l'élévation du niveau des mers et des répercussions sur la biodiversité et les écosystèmes. En Suisse, les impacts sont visibles. Nos glaciers reculent. Les tempêtes aux effets dévastateurs sont de plus en plus nombreuses.

Face à ce constat alarmant, la Suisse a ratifié l'Accord de Paris sur le climat en 2017 et s'est engagée à réduire de moitié ses émissions de gaz carbonique d'ici 2030, par pr à celles de 1990. Le Canton de Vaud vient lui aussi d'adopter un plan climat qui ambitionne également de réduire les gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030. Par ailleurs, le Grand Conseil vaudois a accepté, dans sa séance du 19 mars 2019, une résolution déclarant l'urgence climatique.



Les communes sont, elles aussi, invitées à mettre en place des mesures concrètes pour réduire leurs émissions de CO₂. Les deux conseillères d'Etat Christelle Luisier Brodard et Béatrice Métraux viennent de lancer un programme en vue d'aider les communes à élaborer leur plan climat.

Dans ce contexte, par le biais de cette motion, le groupe des Vert-e-s d'Épalinges demande à la Municipalité d'élaborer un plan climat communal ambitieux établissant des objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de CO₂ sur le territoire de la commune, ainsi que les moyens pour y parvenir. Nous souhaitons la neutralité carbone dans les activités de l'administration communale d'ici 2030, 2035. Nous souhaitons également que ce plan prévoit une réduction importante des émissions de CO₂ dans le reste de la commune dans le meilleur délai possible.

La motion demande en particulier que ce plan fasse des propositions concrètes axées, entre autres, sur le développement des énergies renouvelables, le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments, l'isolation systématique de tous les bâtiments communaux, la promotion de l'économie circulaire, l'accroissement de l'offre en transports publics, la promotion du covoiturage, l'aménagement massif de voies cyclables et piétonnières, la décarbonisation du parc automobile, la préservation des milieux naturels et des réseaux biologiques, la lutte contre les îlots de chaleur avec l'augmentation de la surface d'arbres et la promotion de la réduction des déchets.

Comme l'écrivait Antoine de Saint-Exupéry « Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ». Il appartient à chacun de nous, quelle que soit sa couleur politique, de tout mettre en œuvre pour léguer aux générations futures une commune solidaire et respectueuse de son environnement. Pour cette raison, le groupe des Vert-e-s vous demande la prise en considération de cette motion.

Je vous remercie de votre écoute. »

Marisa Dürst, Épalinges, le 16 février 2021

La Municipalité a d'ailleurs inscrit dans son programme de législature 2021-2026 l'élaboration d'un plan climat communal et d'un Agenda 2030 basé sur les 17 objectifs de l'ONU, et l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2030 sur les activités de l'administration communale.

4 Contexte

4.1 Les scénarios du réchauffement climatique

Différents modèles climatiques ont été publiés par le GIEC (Groupe intergouvernemental d'études du changement climatique) en 2021 montrant l'évolution de la température moyenne en fonction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'en 2100.

Le scénario à privilégier (RCP1.9) vise la neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire limiter le réchauffement de la Terre à 1.5°C ou réduire les émissions de CO₂ à zéro net d'ici 2050. L'objectif zéro net signifie que la part des gaz à effet de serre dans l'atmosphère reste constante et n'augmente plus grâce aux émissions négatives rendues possibles par des projets qui prélèvent du CO₂ directement dans l'atmosphère pour le stocker durablement, tels que le stockage de carbone dans la biomasse (reboisement), dans le sol ou le sous-sol.

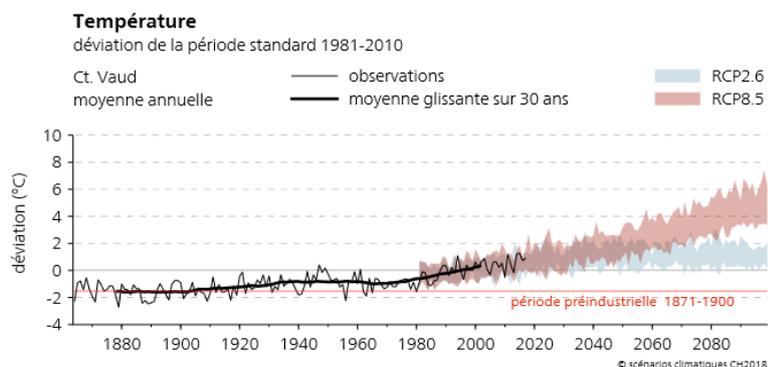
Le scénario à éviter (RCP 8.5) qui prévoit un triplement des émissions annuelles de CO₂ au cours des 60 prochaines années, verra les effets les plus catastrophiques, une hausse de +4°C par préavis à



aujourd'hui, une hausse du niveau des mers de +70 cm et de l'acidification des océans, et des conséquences dramatiques sur les populations les plus exposées poussées à l'exil.

Le GIEC affirme que le changement climatique est le résultat de décennies d'utilisation d'énergies fossiles représentant aujourd'hui 82% du mix énergétique mondial, de l'application de modes de production et de consommation non durables et d'une utilisation non durable des terres. Les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine ne cessent d'augmenter dans le monde entier. Des mesures globales, efficaces et innovantes sont nécessaires de toute urgence pour que la société devienne résiliente face au changement climatique. Si l'on veut limiter le réchauffement à moins de 1,5 °C, il est nécessaire de réduire en profondeur les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs et toutes les régions - par exemple en utilisant des sources d'énergie à émissions faibles ou nulles. Le recours à des mesures d'élimination du CO₂ de l'atmosphère est également nécessaire à l'échelle mondiale pour compenser les émissions difficilement évitables et atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre.

En Suisse et plus particulièrement dans le Canton de Vaud, le réchauffement est plus marqué. La température a déjà augmenté de 2 °C depuis 1864. Si les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter dans le monde, la température augmentera encore d'environ 2,4 °C d'ici 2060 par préavis à la période 1981-2010. Limiter l'augmentation de la température n'est possible que par une diminution des émissions CO₂. Mais même dans ce cas, le canton de Vaud doit s'adapter aux effets du changement climatique. Le nombre de journées estivales et de nuits tropicales augmentera de manière significative et les jours de gel se feront plus rares. Il faudra également s'attendre à une hausse des précipitations hivernales, et surtout à davantage de pluie que de neige en raison de la hausse des températures. Les étés seront, quant à eux, plus secs. Avec des mesures significatives de protection du climat, conformément à l'objectif de deux degrés fixé à Paris (RCP2.6), environ la moitié des changements climatiques possibles pourraient être évités en Suisse d'ici 2050.



Tendances observées et attendues des températures futures dans le canton de Vaud, présentées sous forme d'écart par rapport à la température moyenne de la période standard 1981–2010. A partir de 1981, les projections pour deux scénarios d'émissions (RCP2.6 en bleu et RCP8.5 en rouge), y compris la plage d'incertitude, sont présentées. La ligne rouge indique le niveau de température de la période de référence préindustrielle 1871–1900 dans le canton de Vaud.

Source : <https://www.nccs.admin.ch>



4.2 Politiques climatiques

La Suisse a ratifié en 2017 l'Accord de Paris de 2015, instrument juridiquement contraignant pour les 55 États l'ayant ratifié, qui fixe les objectifs suivants :

- contenir l'élévation de la température moyenne de notre planète bien en-dessous de 2°C par préavis à l'ère préindustrielle avec un objectif de limitation de la hausse du réchauffement à 1.5°C ;
- faire évoluer les flux financiers vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre,
- renforcer la capacité d'adaptation au dérèglement climatique.

La Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici 2050.

Après la réalisation du Plan climat vaudois 2020, le Conseil d'État a fait de sa politique en la matière un des axes forts de son Programme de législature 2022-2027. Il a réaffirmé les objectifs du PCV-20 et réservé une enveloppe supplémentaire d'un montant de l'ordre de 209 millions de francs pour un Plan climat 2024 (PCV-24). Les renforcements de la politique climatique et des politiques publiques associées se font dans le cadre du PCV-24 et prennent la forme de *mesures emblématiques*, afin d'atteindre une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50 à 60% d'ici 2030 (par préavis à 1990) et la neutralité carbone d'ici 2050 : **accélérer la dynamique de réduction, accroître les capacités d'adaptation et de résilience du territoire, renforcer l'exemplarité de l'État, adopter et moderniser les bases légales.**

4.3 Contexte local

La Commune d'Épalinges œuvre depuis 2011 à promouvoir la durabilité au moyen du processus de labellisation Cité de l'énergie. Labellisée en 2018, la Commune a été récompensée pour ses efforts de planification (plan directeur communal, planification énergétique territoriale, plan mobilité, plan lumières) avec la définition d'objectifs et de mesures à mettre en œuvre, et la réalisation de projets importants tels que l'assainissement du complexe de la grande salle, l'assainissement de l'éclairage public, l'accompagnement des privés pour la mise en place de solaire photovoltaïque (appel d'offres groupé), l'étude de faisabilité d'un chauffage à distance palinzard.

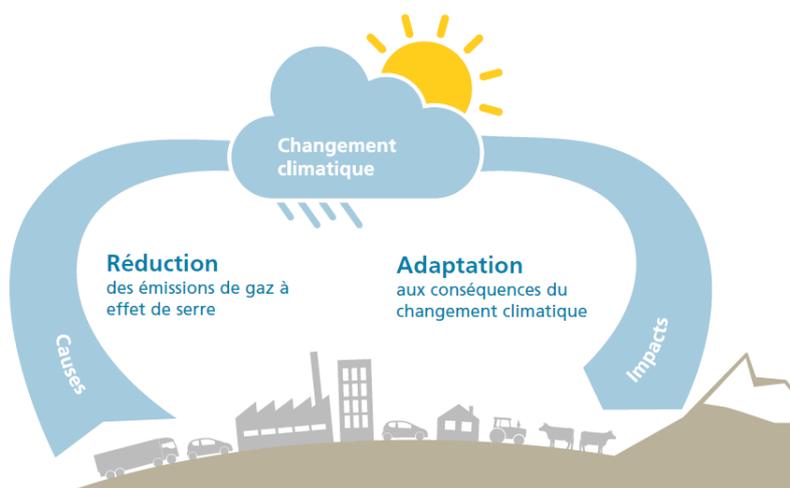
La Commune a ensuite accéléré la mise en œuvre des mesures avec une recertification Cité de l'énergie en 2022, à quelques points du label Gold : volet énergie/mobilité/biodiversité du RPACom, étude sur la biodiversité, ouvrages de protection et végétalisation de surfaces, extension du réseau de chauffage à distance des SiL, projet de centrale bois-énergie, appel d'offres groupés pompes à chaleur géothermiques, accompagnement des citoyens pour réduire leur empreinte carbone *Ma Commune et moi*, ateliers de rénovation thermique, développement des infrastructures de mobilité douce, plan directeur de développement des infrastructures de recharge et d'électrification de la flotte communale, plan des investissements pour l'assainissement du parc bâti communal, centrale solaire participative EPAREN SA, projets de biodiversité et d'arborisation, création d'une nouvelle ligne de bus, projet de durabilité à l'école, opérations Ecologements, Répare-Cafés, ateliers durables.

Un Plan climat assurera à la Commune le renforcement de ses efforts en matière de réduction et la mise en place de mesures d'adaptation au changement climatique.

5 Descriptif

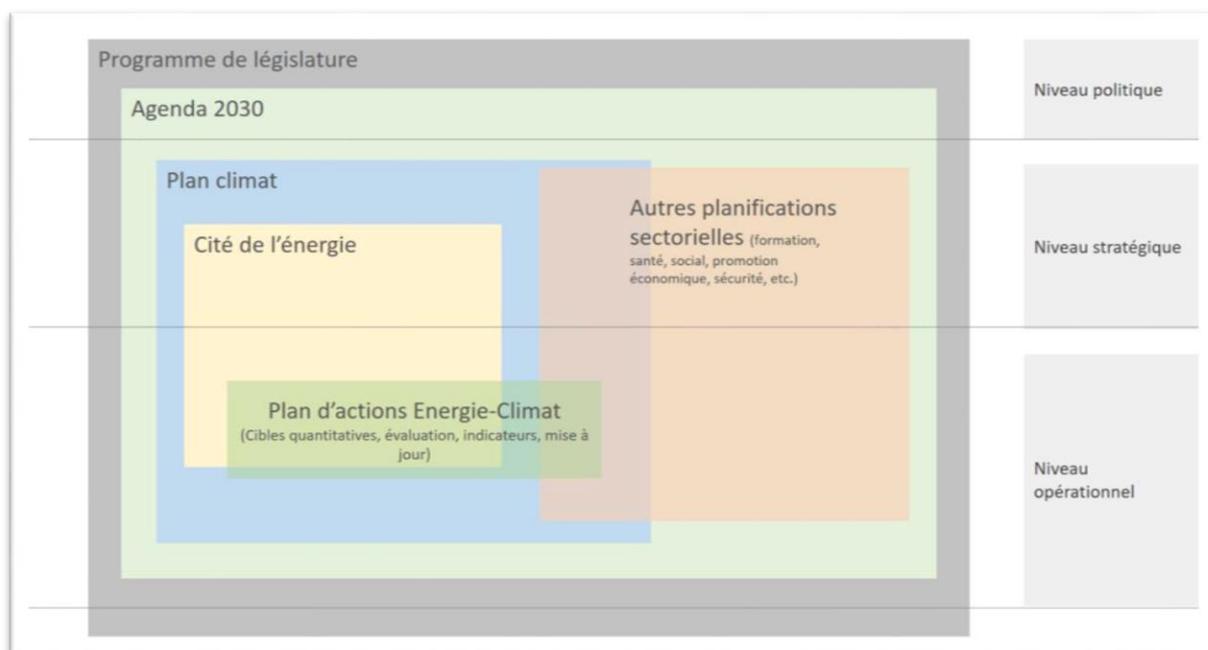
5.1 Structure du futur Plan climat

Un Plan climat communal vise d'une part à réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre du territoire (ou induites par les actrices et acteurs du territoire à l'extérieur de ce dernier). Il s'agit du volet *atténuation*. D'autre part, il vise à assurer les capacités d'adaptation du territoire communal aux changements climatiques. Il s'agit alors du volet *adaptation*.



Les deux volets principaux d'une stratégie climatique Source : NCCS

Son positionnement au sein des instruments de gestion communale le situe sous l'AGENDA 2030 et il englobe le système de management « Cité de l'énergie » qui représentera la plus grande partie du plan d'action « réduction » (voir ci-dessous).



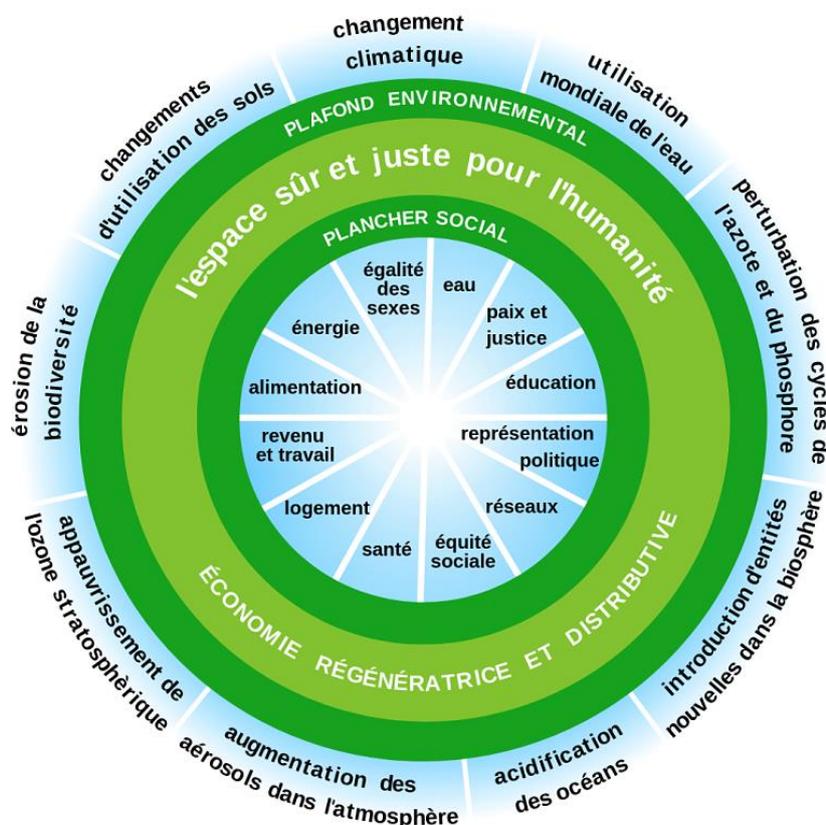


La formalisation du Plan climat permettra de traiter l'ensemble de la problématique énergie-climat autour des axes suivants :

- la sobriété et l'efficacité énergétique ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'adaptation aux changements climatiques.

Pour y parvenir, plusieurs enjeux sont à prendre en compte :

- **affirmer les spécificités territoriales** pour trouver des solutions sur mesure adaptées aux réalités locales ;
- **penser le territoire dans sa globalité** car la thématique du climat concerne tout aussi bien les infrastructures, la biodiversité, la mobilité, la santé publique, etc. ;
- **favoriser la diversité et la coopération entre les actrices et acteurs** pour trouver des réponses collectives à ces enjeux et une meilleure adhésion ;
- **faire de la transition écologique une opportunité pour le territoire** pour développer un nouvel imaginaire collectif et montrer que la vie dans un territoire bas-carbone et résilient est une opportunité et est à préférer au statut quo ;
- **aborder la problématique climatique au prisme des limites planétaires et des besoins humains fondamentaux**, que l'on retrouve dans le concept du *Donut* qui dessine un espace juste et sûr pour l'humanité (nouveau référentiel en matière de durabilité défini par Kate Raworth), ceci afin de ne pas déplacer un problème vers un autre (voir ci-dessous).





Le fondement social du Donut, qui s'inspire des priorités sociales des objectifs de développement durable des Nations Unies, définit au travers de onze indicateurs le niveau de vie minimum auquel tout être humain peut prétendre.

Le plafond écologique du Donut est lui constitué de neuf limites planétaires, établies par des scientifiques spécialistes du système terrestre, et correspondent à neuf processus biophysiques qui, ensemble, régulent la stabilité de la planète. L'humanité doit vivre à l'intérieur de ces limites écologiques si nous voulons préserver un climat stable, des sols fertiles et un environnement sain.

Entre le plancher social et le plafond écologique se trouve un espace en forme de beignet (Donut) dans lequel il est possible de satisfaire les besoins de tous les êtres humains avec les moyens de la planète vivante.

S'appuyant sur ce concept, la Municipalité a choisi de réaliser un Plan de transition écologique et sociale permettant la formalisation d'un plan d'actions plus exhaustif prenant en compte d'autres stratégies sectorielles, notamment liées aux enjeux sociaux et économiques du territoire. Cela permettra de couvrir l'ensemble des thématiques de l'Agenda 2030 dans une même stratégie.

L'élaboration du Plan de transition écologique et sociale communal permettra de traiter et d'identifier des actions pertinentes pour les thématiques suivantes :

- approvisionnement et consommation d'énergie ;
- urbanisme et aménagement du territoire ;
- constructions ;
- mobilité et système de transports ;
- consommation, alimentation et déchets ;
- agriculture, viticulture, gestion des forêts et des espaces verts ;
- biodiversité et ressources naturelles (eau, air, sols) ;
- santé et qualité de vie ;
- économie et tourisme ;
- finances.

5.2 Etapes clés de l'élaboration du Plan climat



État des lieux

- > Analyse de la situation énergétique et climatique
- > Bilan carbone du territoire et de l'administration
- > Analyse de vulnérabilité aux changements climatiques



Stratégie

- > Adoption d'une vision à l'horizon 2030 et 2050
- > Définition d'axes d'action prioritaires
- > Définition d'objectifs contextualisés



Programme d'actions

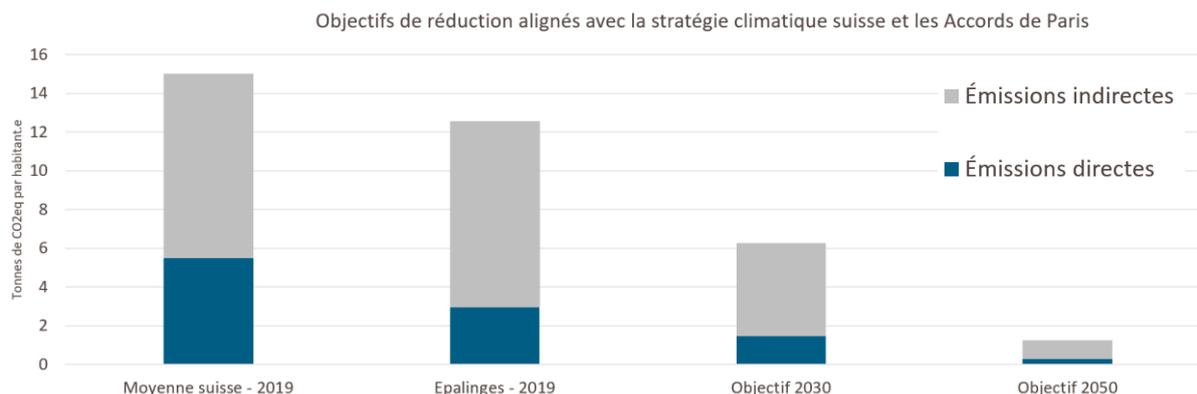
- > Identification d'actions pertinentes
- > Construction du programme d'actions
- > Réalisation de fiches d'actions

← **Implémentation dimension « climat » au cœur de l'action des services** →

← **Communication / Mobilisation / Participation** →



Pour la phase d'état des lieux, les bilans carbone du territoire et de l'administration communale ont déjà été réalisés par le Canton et le service communal. Le bilan carbone territorial de la commune d'Épalinges représente environ 120'000 tonnes d'équivalent CO₂ par année soit 12.6 to/habitant/an. Les principales émissions sont la consommation (44%) comprenant l'habillement, la santé, les loisirs, les biens et services, l'alimentation et le numérique, suivi de la mobilité (26%) dont 1/3 est lié à l'aviation, et l'énergie (24%). Les émissions indirectes générées par la commune d'Épalinges mais produites en dehors du territoire représentent 75% des émissions totales (voir ci-dessous). Une interprétation de ces bilans sera intégrée au Plan climat sous la forme d'un document de synthèse.



En parallèle, une analyse de la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques sera réalisée avec une synthèse de certaines vulnérabilités déjà documentées telles que la carte des dangers naturels, des aléas de ruissellements en surface, la carte des îlots de chaleur, plan de gestion forestière, état de la biodiversité 2019...

5.3 Transversalité de la démarche

Au-delà des volets atténuation et adaptation, il est également essentiel d'adopter une approche systémique et globale pour la mise en œuvre de la stratégie climatique communale. En effet, la thématique du climat, et plus largement de la transition écologique et sociale, est, par nature, transversale – l'ensemble des politiques publiques sectorielles sont impactées et/ou ont un impact en retour sur les enjeux climatiques. Par ailleurs, le besoin d'agir pour faire face à l'urgence climatique – tant pour limiter le réchauffement global que pour se prémunir des risques qui en découlent – est toujours plus important. L'efficacité du Plan de transition communal pour répondre entre autres aux enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques dépend donc grandement de la prise en compte des interdépendances entre les différentes politiques publiques, entre les différentes actions entreprises ou décisions adoptées à tous les niveaux et au sein de l'ensemble des services communaux.

L'élaboration, puis la mise en œuvre du Plan communal de transition écologique et sociale devra dès lors viser à intégrer à minima la dimension « climat » au cœur de chaque décision municipale, de chaque projet, de chaque politique publique sectorielle de l'Administration communale en cohérence avec les démarches et stratégies existantes en coordination avec les délégués à la durabilité, l'énergie, l'environnement et la biodiversité. Il s'agit notamment par-là d'encourager les discussions interservices et d'identifier les conflits potentiels et/ou les synergies existantes, dans le but de maximiser les co-bénéfices de chaque action, à savoir les incidences positives sur un ensemble de dimensions (économiques, sociales et environnementales) plutôt que sur l'une d'elles uniquement.



Ainsi, c'est un processus de co-construction avec les parties prenantes internes à l'Administration communale et avec les actrices et acteurs du territoire qui est proposé pour concrétiser le Plan. Ce processus d'élaboration et de gouvernance permettra de fédérer les parties prenantes autour du projet et de favoriser leur adhésion aux objectifs de la politique de transition écologique et sociale.

La complexité de cette gouvernance justifie le recours à un expert externe à la Commune qui faciliterait la démarche au sein de chaque service communal. Le mandat de prestation d'accompagnement par un bureau de conseils spécialisé dans la transition écologique portera sur toute l'année 2024 avec en point d'orgue la remise du préavis du Plan de transition écologique et sociale et le catalogue de mesures à mettre en œuvre.

Au sein de la Commune d'Épalinges, la coordination est assurée par le Service de l'Urbanisme, architecture, énergie et durabilité. La gestion du Plan serait gérée par un comité de pilotage composé de municipaux, et de responsables communaux des différentes politiques sectorielles ayant pour mission de définir le cadre et les objectifs, un premier catalogue de mesures et leur financement, et d'assurer la communication et le suivi de la mise en œuvre des mesures. Un groupe de travail élargi composé d'autres membres de l'administration communale, de spécialistes et d'acteurs privés du territoire serait également créé afin d'apporter son expertise sur la pertinence des mesures proposées.

Les prestations prévues par le mandataire externe sont :

Contribuer à l'élaboration de la politique de transition écologique et sociale de la commune et à sa mise en cohérence avec les démarches existantes au sein de l'Administration communale :

- intégrer l'approche Donut (limites planétaires et fondement social) dans l'ensemble des politiques sectorielles de l'Administration communale en cohérence avec la démarche Cité de l'énergie et Agenda 2030 ;
- définir avec les chef·fe·s de service et responsables de secteur les objectifs spécifiques pour leurs services respectifs en lien avec les limites planétaires et le fondement social, dont les objectifs climatiques ;
- établir un diagnostic des projets communaux (projets, décisions, achats) sous l'angle de la théorie du Donut et proposer des solutions pour les orienter en conséquence ;
- établir un outil de suivi (grille d'analyse) permettant à chaque service de l'administration communale d'évaluer de manière autonome la prise en compte des limites planétaires et du fondement social dans ses activités et projets au quotidien.

Formaliser une stratégie fondée sur le concept du Donut par l'élaboration d'un Plan de transition écologique et sociale :

- réaliser un état des lieux des mesures existantes en lien avec l'approche Donut, y compris en matière de politique climatique (pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour l'adaptation aux changements climatiques) ;
- réaliser une analyse de vulnérabilité du territoire aux effets des changements climatiques ;
- réaliser un diagnostic communal selon l'approche du Donut et adaptée au contexte local ;
- réaliser un document de synthèse des diagnostics territoriaux existants selon l'approche Donut ;
- élaborer une stratégie territoriale : validation d'une vision partagée à moyen et long termes et définition d'objectifs ambitieux et réalistes ;



- intégrer les enjeux liés aux limites planétaires et au fondement social, dont les dimensions atténuation et adaptation dans le programme d'actions de politique énergie-climat-durabilité existants ;
- rédiger un document intitulé « Plan de transition écologique et sociale ».

Identifier une liste de mesures en matière de politique écologique et sociale :

- identifier et proposer à la Municipalité une liste de mesures en matière de transition écologique et sociale en coopération avec les services de l'Administration communale, le Conseil communal, et les partenaires externes (écoles, associations, entreprises, population, etc.) ;
- définir un canevas et réaliser des fiches projets pour les actions prioritaires définies dans le cadre du Plan d'actions (en collaboration avec les services).

5.4 Concertation - participation

Les crises récentes et actuelles renforcent l'idée de la nécessité d'un changement de paradigme dans le fonctionnement de nos sociétés modernes et notre relation à la nature : enterrer la surexploitation des ressources et favoriser l'économie du bien commun, remplacer la propriété par l'économie du partage... La remise en question de ce modèle passe par une plus grande implication de la société civile pour dessiner ce futur plus désirable. Plusieurs outils de démocratie participative existent, tels que les ateliers participatifs, la plateforme consultative, la fresque du climat ou l'assemblée citoyenne. Ces deux derniers ont été retenus par la Municipalité pour co-construire le plan de transition écologique et sociale avec les parties prenantes internes (personnel communal, Municipalité, Conseil communal) et externes (population). Une meilleure représentativité de la population garantira en effet une forte légitimité au projet et une large adhésion de la population aux objectifs de la stratégie climatique communale.

Fresque du climat

La sensibilisation aux enjeux climatiques du personnel communal, la Municipalité et le Conseil communal, est incontournable si l'on souhaite construire une base solide du plan climat communal : sa structure, ses objectifs et axes de mesures.



Pour cela, un outil efficace qui est devenu la référence pour s'approprier le défi de l'urgence climatique depuis sa création en 2018 : la Fresque du climat. Son approche ludique et pédagogique permet à tous les publics de s'approprier le sujet. Durant un atelier de 3 heures, les participants relient les liens de cause à effets et intègrent les enjeux climatiques dans leur globalité. Elle consiste à placer sur une table 42 cartes, représentant chacune un aspect du phénomène (combustion des énergies fossiles, fonte des glaciers, puits de carbone, réfugiés climatiques, par exemple), en fonction de leurs liens entre elles. Sans culpabiliser et par une compréhension partagée des mécanismes à l'œuvre, la Fresque engage les individus dans un échange constructif. Cet atelier permet également dans un deuxième temps de partager ses idées concernant les actions à mener à différentes échelles (individuelles ou collectives) pour faire face aux défis climatiques. A l'issue de l'atelier, les participants sont motivés et outillés pour agir à leur niveau.

Des sessions de Fresque du climat (atelier de 3h.) seront donc mises sur pied pour l'ensemble du personnel communal, sur invitation pour les membres du Conseil communal (lors d'une soirée spéciale) et également pour l'ensemble de la Municipalité.



Deux objectifs principaux sont visés avec la démarche pour les parties prenantes internes.

Il s'agit tout d'abord et avant tout de :

- informer sur la problématique des changements climatiques (notion d'urgence climatique, rôle des activités humaines dans les dérèglements climatiques, principaux postes d'émissions en Suisse et à Épalinges en particulier, ...);
- informer sur les principaux leviers d'actions à mobiliser pour faire face aux défis climatiques à l'échelle du territoire (et individuelle), et ce qui est déjà mis en place ou en cours de réalisation;
- informer sur le rôle à jouer par une collectivité publique (par chacun des services de l'Administration communale) pour mettre en place les conditions cadres à des modes de vie bas carbone pour la population et les acteurs économiques.

Il s'agit également de permettre à l'ensemble du personnel communal ainsi qu'aux membres du Conseil communal et de la Municipalité de proposer des actions à intégrer dans la stratégie climatique communale et donc, pour ces parties prenantes, de se sentir pleinement concernées par la démarche.

Assemblée citoyenne

La gestion des défis climatiques n'est pas uniquement du ressort des gouvernements et des collectivités publiques. L'ampleur de l'enjeu, nécessite au contraire la mobilisation de chacune et de chacun. L'assemblée citoyenne est un outil de démocratie participative qui vise à impliquer la population dans la prise de décision par la délibération et la production d'un avis. Elle permet une meilleure représentation des intérêts de tous les groupes de la population (et non de quelques-uns uniquement) et construisent leur propre point de vue en tenant compte de leur avenir, de celui de leur famille et leurs proches, amenant à des décisions dans une perspective de long terme.

La démarche se déroule en 5 étapes :

Étape 1 – tirage au sort : tout d'abord, un tirage au sort aléatoire sera réalisé afin de sélectionner un échantillon de la population (16 ans et plus) à laquelle est envoyée une invitation à participer au projet d'assemblée citoyenne. Parmi les volontaires, les membres de l'assemblée seront tiré-es au sort, sous forme de sélection aléatoire stratifiée, en fonction de critères démographiques tels que le genre, l'âge, le niveau de formation, la participation aux élections/votations, l'idéologie politique, le type et le quartier d'habitation, afin de constituer un panel représentatif de la commune d'environ 20 personnes.

Étape 2- constitution de l'assemblée citoyenne : l'assemblée citoyenne est formellement constituée par la réunion des membres du panel autour d'une même table de discussion. Dans un premier temps, les membres de l'assemblée font connaissance, partagent leurs motivations et découvrent plus concrètement ce qui est attendu de leur part tout au long de la démarche (mise en contexte du Plan de transition écologique et sociale d'Épalinges, enjeux et présentation du mandat). Les premières réflexions autour de la thématique à traiter sont également entamées. Des règles de délibérations des échanges sont fixées dans une charte par les membres de l'assemblée.

Étape 3 – formation et audition d'expert-es : vient ensuite le temps de la formation sur les enjeux qui sont abordés dans le cadre de l'assemblée citoyenne. Une première formation générale sur la thématique est proposée, par exemple sous la forme d'un atelier *La Fresque du climat*, ou d'une conférence débat. Par le biais de différents outils d'animation et de facilitation, les participant-e-s identifient également les sous-thématiques à creuser, les questions auxquelles il faudrait apporter des



réponses permettant d'imaginer des solutions adéquates, afin d'aider les participant-e-s à affiner leurs connaissances autour de la thématique à traiter et pour les aider à se forger une opinion en vue de la délibération, différent-e-s expert-e-s sont invité-e-s à présenter des informations scientifiques, exposer leur point de vue et parler de leur expérience, sous la forme d'un dialogue avec les membres de l'assemblée.

Étape 4 – échanges, débats et délibérations : en s'appuyant sur le bagage de connaissances acquises depuis le début du processus, les membres de l'assemblée citoyenne entament un travail d'évaluation et de consultation de l'ébauche de plan de transition. Ils/elles passent en revue et évaluent les objectifs et actions prévus dans l'ébauche de plan climat. Les membres de l'assemblée citoyenne font de l'ordre dans les propositions d'actions et les complètent. Les propositions sont re-travaillées (choix des mots, formulation, cible, ...) par thématique en sous-groupe, puis font l'objet d'une délibération (dont les conditions sont discutées et validées par l'assemblée). Cela aboutit à une liste de mesures (avec le taux de soutien à chacune d'elle) visant à être mises en œuvre par les autorités.

Étape 5 – rédaction d'un préavis de consultation : les résultats finaux de la consultation sur l'ébauche de plan de transition écologique et sociale font l'objet d'un préavis qui est remis à la Municipalité d'Épalinges.

Afin de booster la participation à cette assemblée en prenant l'exemple de la Ville de Prilly, la Municipalité pourrait s'engager au préalable à intégrer dans son plan les actions acceptées à plus de 75% par les membres de l'assemblée, pour autant que ces dernières soient bien de compétence communale et que la balance coût/bénéfice soit proportionnée.

L'assemblée citoyenne ne consiste pas à substituer le Conseil communal dont les membres sont élus par les citoyens. Bien au contraire ! Elle apporte un complément de représentativité de toute la société civile et de tous les intérêts en présence sur des objets de bien communs. Le taux de participation aux élections n'est jamais très élevé et représente souvent les mêmes catégories de personnes, et une partie des jeunes et de la population étrangère qui ne peut voter n'est tout simplement pas représentée. Enfin, les décisions prises par la population dans le cadre des initiatives et référendums sont souvent influencées par la communication des parties en concurrence. Une telle influence est rendue possible par le fait que peu de citoyen-nés s'informent en profondeur sur les objets de votation. C'est pourquoi la participation directe au processus de décision politique, comprenant une phase d'apprentissage et de délibération, est cruciale pour se faire un avis éclairé sur les objets en question.

La durée de l'assemblée citoyenne est d'une première demi-journée de rencontre, suivie rapidement par un week-end de travail, puis à nouveau par deux journées sur deux week-ends différents, pour dérouler l'entier de la démarche.

Deux villes voisines ont expérimenté cette démarche tout récemment : la Ville d'Yverdon-les-Bains et de Prilly. L'assemblée citoyenne de Prilly a proposé 188 actions dont 105 ont été intégrées dans le plan climat.

Plateforme en ligne pour une participation plus large

Le modèle de l'assemblée citoyenne tel que présenté ci-dessus permet de donner la parole à des personnes qui n'auraient pas nécessairement participé dans d'autres cas. Il permet une représentativité de la population que la plupart des autres dispositifs participatifs peinent à atteindre. Enfin, il permet à une vingtaine de personnes de s'impliquer de façon très approfondie dans la démarche d'élaboration du Plan climat.



Ce modèle met toutefois de côté d'autres personnes, non tirées au sort, qui auraient souhaité partager leurs idées ou leurs attentes. Afin de pallier à cette problématique, il est proposé de compléter le dispositif d'assemblée citoyenne par une plateforme en ligne Decidim (<https://decidim.org>), une solution open-source à destination de n'importe quel acteur désireux d'engager une démarche participative. La mise en place d'une plateforme Decidim permettrait à la population de formuler des propositions et prioriser des propositions d'actions. Les membres de l'assemblée citoyenne, tirés au sort, verraient donc leurs réflexions nourries par les différentes propositions et remarques venant du reste de la population ayant souhaité partager leur point de vue sur la plateforme.

Développant cette démarche sur plusieurs mois, il sera possible de faire remonter dans un premier temps des propositions citoyennes, puis de les travailler dans le cadre des sessions de travail de l'assemblée citoyenne, puis de soumettre les résultats intermédiaires à la population qui pourra alors proposer des amendements, faire des remarques et suggérer une priorisation, avant que les membres de l'assemblée citoyenne intègrent ces retours dans leurs délibérations et terminent la production de leur préavis.

Une telle démarche permettra de véritablement créer une dynamique de réflexion autour de la transition en faisant participer le plus grand nombre et en donnant la possibilité de créer un espace de dialogue entre la population, les membres de l'assemblée citoyenne et la Commune.

5.5 Communication

Un slogan à la démarche sera proposé afin de renforcer la visibilité du projet et l'acceptation des mesures par tous les acteurs du territoire et de voir se multiplier les engagements en faveur de la transition écologique et sociale : « Épalinges s'engage », « Demain Épalinges », ...

Pour que le projet soit un succès, une communication soignée est nécessaire. Il sera fait recours à une agence de communication pour la conception graphique de la communication autour de la démarche, et des supports (page internet, réseaux sociaux, capsule vidéo). Des rétributions seront également prévues pour les Fresqueurs pour les ateliers Fresque du Climat et éventuellement pour les expert·e·s invité·e·s et les membres de l'assemblée citoyenne.

6 Planning général

L'élaboration du Plan de transition écologique et sociale s'étend sur une période d'environ douze mois. Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- | | |
|---|-------------------------|
| • décision de lancement du mandat : | février 2024 |
| • développement d'une culture « climat » au sein des services : | tout au long du projet |
| • état des lieux transversal : | février – avril 2024 |
| • volet stratégique : | mars – juin 2024 |
| • plan d'actions : | juin – novembre 2024 |
| • préavis Plan de transition – validation par la Municipalité : | octobre - décembre 2024 |
| • mise en œuvre : | dès janvier 2025 |



Parallèlement, le processus de démarche participative s'opère de la manière suivante :

- préparation de la communication : avril 2024
- consultation population via plateforme Decidim : mai 2024
- premier tirage au sort et courrier d'invitation assemblée : juin 2024
- séance publique du tirage au sort des membres du panel : août 2024
- assemblée citoyenne : septembre – octobre 2024

7 Aspects financiers

7.1 Coûts

Description prestations	Bureau de conseils Transition	Prestataire externe
Plan de transition écologique et sociale	50'000.-	
Fresques du climat	7'000.-	
Assemblée citoyenne	39'000.-	
Plateforme Decidim	7'000.-	10'000.-
Communication et rétributions		20'000.-
TOTAL HT	103'000.-	30'000.-
TOTAL TTC, arrondi	112'000.-	33'000.-
TOTAL TTC, arrondi	145'000.-	

NB : Les montants figurant dans le tableau ci-dessus sont issus de l'offre du prestataire

La demande de crédit d'études du présent préavis s'élève donc à CHF 145'000.- TTC. En l'état actuel, les finances communales, en particulier le niveau des liquidités, devraient permettre de financer tout ou partie de ces travaux sans recourir à l'emprunt. En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle totale qui en découlerait est estimée à CHF 2'900.- (calculée au taux moyen actuel de 2%, sur un montant de CHF 145'000.-- TTC).

7.2 Subsidies

Le fonds communal a été renforcé en 2022 au moyen d'une taxe supplémentaire en vue de financer également des mesures phares d'un plan climat communal ambitieux, passant de CHF 260'000.- à 720'000.- par année.

En effet, en plus du soutien aux initiatives privées, le fonds peut financer des projets publics. Ces aides ne peuvent pas être supérieures aux 20% du coût global effectif du projet et du plafond fixé. La Municipalité peut toutefois augmenter cette limite à 40% sur préavis de la Commission du fonds si le projet est d'intérêt public. En outre, le fonds peut également financer des dépenses de fonctionnement communales liées à des activités qu'il soutient, notamment en matière de



communication ou de ressources humaines. Pour la réalisation du plan de transition écologique et sociale, le fonds pourrait donc soutenir la prestation d'accompagnement et les actions suivantes :

- réalisation du plan de transition écologique et sociale : 40% max 10'000.-
- action Assemblée citoyenne : 40% max 10'000.-
- action Fresques du climat : 40% max 10'000.-

8 Aspects du développement durable

Le plan de transition écologique et sociale est un instrument de planification sectorielle couvrant une grande majorité du volet environnement de l'Agenda 2030. Son approche stratégique et opérationnelle en fait un des outils appropriés de mise œuvre de la durabilité au sein de la commune. Les mesures de son plan d'actions seront évaluées en terme de durabilité de manière systématique.

9 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

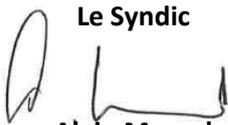
LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 09/2024 de la Municipalité du 04.12.2023 ;
- entendu le préavis de la commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du préavis de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'approuver le présent préavis en réponse à la motion intitulée « Pour un Plan climat à Épalinges » déposée par Mme la Conseillère communale Marisa Dürst le 16 février 2021 ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 145'000.-- TTC (cent quarante-cinq mille) destiné à financer les études pour la réalisation d'un plan communal de transition écologique et sociale ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement ;
4. d'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à l'étude à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Alain Monod




La Secrétaire municipale
Sarah Miéville